

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Domaine VERZIER sur la commune principale de l'AIOT 7 Izeras 42410 Chavanay.

La référence de votre dossier est A-4-D7DU2NUS6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/05/2024 à 07h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **47807165700017**

Raison sociale **EARL PHILIPPE VERZIER**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

7 LIEU-DIT IEZRAS

42410 CHAVANAY

Signataire

Qualité : **Co-gérant**

Référent

Fonction : **Co-gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Domaine VERZIER**

Description des activités :

Le Domaine VERZIER est une petite exploitation viticole familiale qui cultive 16 ha de vigne à Chavanay au Nord de la Vallée du Rhône. La totalité de notre production de raisin est vinifiée, élevée et mise en bouteilles sur place. La production de raisin comme la vinification sont certifiées biologiques et biodynamique. L'installation à classer aujourd'hui se compose d'environ 600 m² de bâtiments comprenant cuvage, cuverie, chai d'élevage, stockage bouteilles et caveau. Nous plantons tous les ans un petit peu plus de vignes donc notre production est en légère

hausse tous les ans. Pour la campagne viticole 2023/2024, nous avons légèrement dépassé le seuil des 500 hL de vin produit qui nous mène donc a cette déclaration ICPE. En vue de ces augmentations annuelles de production nous avons également un projet d'agrandissement de nos locaux pour 2025/2026, ce qui les portera à environ 1200 m². Les plans de ce dernier seront également joints à cette demande.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **7 Izeras 42410 Chavanay**

X : 834634

Y : 6481093

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2251	2251-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de production 630 hL D /an		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Comme déchets, cela concerne uniquement des déchets ménager habituels et de tri sélectif qui sont pris en charge par une collecte intercommunale ou emmenés en déchèterie. Comme résidus d'exploitation nous avons : - Marcs de raisins, ils sont enlevés par une distillerie - Lies de vins, également enlevées par une distillerie - Effluents viti-vinicoles, eux sont stockés pour être ensuite pompé et épandu par un prestataire agréé.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Piscine privé a proximité du site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Tous les moyens de secours habituels, plan d'évacuation et extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)